



COMMISSION DEPARTEMENTALE DES COMPETITIONS MASCULINES SENIORS

PROCES VERBAL N° 18

Réunions des : 15 & 16 avril 2019.

A : 17 h 30

Lieux : Antennes de Dieppe, Bois Guillaume et Le Havre

Présidence : M. Laurent LEFEBVRE

Membres participants : Mmes Yvette BOTTE, Marie-Rose CASTEL, MM. Thierry BLONDEL, Dany COLE, Gérard DEMARRE, Gérard DUVAL, Pierre LECORNU, Jean- Pierre LEVEE, André MAROLLE, Michel MOGIS, Jean Luc TIRET, Jean-Marc VAUTIER.

Membre excusé : M. Gérard LELIEVRE.

§§§§

RECOURS

Les décisions ci-après de la Commission Départementale sont susceptibles de recours auprès de la Commission Départementale d'Appel, dans le **délaï de 7 jours** à compter du lendemain de leur première notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la L.F.N.

§§§§

RAPPEL AUX CLUBS

Les Clubs sont informés que toutes les feuilles de match sont contrôlées afin de vérifier la participation éventuelle de joueurs suspendus, les clubs en infraction au regard du statut régional de l'arbitrage, les clubs qui n'utilisent pas la tablette ou qui ne transmettent pas la FMI dans les délais impartis, les informations manquantes (absence du délégué à la police du terrain, licence manquante).

En cas d'utilisation d'une feuille de match papier, **c'est le club recevant** qui doit envoyer la feuille de match quel que soit le résultat de la rencontre.

Pour les clubs, qui souhaitent le report d'une rencontre pour raison exceptionnelle, le match ne pouvant avoir lieu à la date ou à l'heure prévue, la demande de report présentée par le club devra parvenir au secrétariat du District, via Footclubs et sera validée par le gestionnaire, comme prévu à l'article 7 du règlement des compétitions du DFSM.

Championnat et Coupe Vétérans : comme prévu à l'article 12 du règlement des compétitions du DFSM, doivent être inscrit sur la feuille de match 14 joueurs au maximum, tous de la catégorie Vétérans à compter de cette saison, 2018/2019.

§§§§

ADOPTION DES PROCES VERBAUX

La Commission procède à l'adoption du procès-verbal de la réunion plénière n° 16, publié sur le site internet du DFSM le 09 avril 2019 et du procès-verbal de la réunion restreinte n° 17 du 1^{er} avril 2019, publié sous Footclubs le 11 avril 2019.

§§§§

CIVILITES

CONDOLEANCES

Le Président et tous les membres de la Commission des Compétitions Masculines Seniors présentent leurs plus sincères condoléances à la famille et au club de l'ES TOURVILLE SUR ARQUES pour le décès de Pierre BONVALET, joueur du club.

Le Président et tous les membres de la Commission des Compétitions Masculines Seniors présentent leurs plus sincères condoléances à la famille et au club de l'AJC BOSC LE HARD pour le décès de Kévin DEVILLERS, joueur du club.

§§§§

DECISIONS

SENIORS APRES-MIDI DEPARTEMENTAL 1 POULE C

Match n°20769818 FC BONSECOURS SAINT LEGER (2) / AC BRAY EST (1) du 24 février 2019

- Prenant connaissance de la décision prise par la CD des Règlements et Contentieux lors de la réunion du 26 mars 2019, procès-verbal publié le 27 mars 2019 sur le site du DFSM, la Commission homologue la rencontre sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS APRES-MIDI DEPARTEMENTAL 2 POULE E

Match n° 20762300 GCO BIHOREL (2) / AS GOURNAY EN BRAY (2) du 3 mars 2019

- Prenant connaissance de la décision prise par la CD des Règlements et Contentieux lors de la réunion du 26 mars 2019, procès-verbal publié le 27 mars 2019 sur le site du DFSM, la Commission homologue la rencontre sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS APRES-MIDI DEPARTEMENTAL 2 POULE D

Match n° 20762833 CO CLEON (2) / F BOUCLE DE SEINE (2) du 17 mars 2019

- Prenant connaissance de la décision prise par la CD des Règlements et Contentieux lors de la réunion du 26 mars 2019, procès-verbal publié le 27 mars 2019 sur le site du DFSM, la Commission homologue la rencontre sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS APRES-MIDI DEPARTEMENTAL 2 POULE E

Match n° 20762307A HOULME BONDEVILLAISE FC (2) / AS GOURNAY EN BRAY (2) du 17 mars

- Prenant connaissance de la décision prise par la CD des Règlements et Contentieux lors de la réunion du 26 mars 2019, procès-verbal publié le 27 mars 2019 sur le site du DFSM, la Commission homologue la rencontre sur le score acquis sur le terrain.

SENIOR MATIN DEPARTEMENTAL 2 POULE G

Match n°20763731 : SAINT MACLOU LA BRIERE 1 / CSS MUNICIPAUX 3 du 31 mars 2019

- Prenant connaissance de la décision prise par la CD des Règlements et Contentieux lors de la réunion du 26 mars 2019, procès-verbal publié le 27 mars 2019 sur le site du DFSM,
 - notant la transmission du dossier à la Commission Départementale de Discipline.
- la Commission place le dossier en instance d'homologation.

HOMOLOGATION DES MATCHS DE CHAMPIONNAT

RENCONTRE du 17 MARS 2019

SENIORS APRES-MIDI : DEPARTEMENTAL 2 POULE D

Match n° 20762831 AS MADRILLET CHATEAU BLANC (3) / AS LA BOUILLE MOULINEAUX (1)

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

CRITERIUM SENIORS VETERANS B

Match n° 20775939 : OH TREFILIERIES NEIGES 11 / OUDALLE 11

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

§§§§

RENCONTRE DU 23 MARS 2019

SENIORS FOOTBALL ENTREPRISE - 1ère Série - GROUPE 0

Match n° 20779869 : CODAH AS 1 / SAFRAN NACELLES 1

Match n° 20779871 : SGS PTO ROGERVILLE 1 / HAVRE S'PORT 1

Match n° 20779867 : COMMERCANTS HAVRAIS 1 / PETROCHEMICALS 1

Les 3 rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

§§§§

RENCONTRES DU 24 MARS 2019

SENIORS APRES-MIDI DEPARTEMENTAL 1 POULE A

Match n° 20720917 US GREGES / ENTENTE VIENNE ET SAANE

Voir la décision du le PV n° 17 du 1^{er} avril 2019, publié sous Footclubs.

Match n° 20720913 EU FC / PLATEAU AS (2)

Le match est placé en instance d'homologation.

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS APRES-MIDI DEPARTEMENTAL 1 POULE B

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS APRES-MIDI DEPARTEMENTAL 1 POULE C

Match n° 20769835 AL DEVILLE MAROMME (3) / AC BRAY EST (1)

Réserves d'avant match de l'AC BRAY EST confirmées.

- Prenant connaissance de la décision prise par la CD des Règlements et Contentieux lors de la réunion du 26 mars 2019, procès-verbal publié le 27 mars 2019 sur le site du DFSM, la Commission homologue la rencontre sur le score acquis sur le terrain.

Match n° 20769836 CMS OISSEL (3) / PLATEAU QUINCAMPOIX FC (1)

Une amende de 5€ est infligée au CMS OISSEL pour une licence manquante (joueur ou dirigeant).

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS APRES-MIDI DEPARTEMENTAL 1 POULE D

Match n° 20761586 : GOURNAY SS 1 / SAINT ROMAIN AC 2

Le dossier est placé en instance d'homologation.

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS APRES-MIDI DEPARTEMENTAL 2 POULE A

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS APRES-MIDI DEPARTEMENTAL 2 POULE B

Match n° 20721310 FC BETHUNE / SAINT AUBIN UNITED FC

Voir la décision du le PV n° 17 du 1^{er} avril 2019, publié sous Footclubs.

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS APRES-MIDI DEPARTEMENTAL 2 POULE C

Match n° 20721445 AS SAINT PIERRE DE VARENGEVILLE / YVETOT AC 3

Forfait sur le terrain de YVETOT AC 3.

La Commission, jugeant en 1^{ère} instance,

- donne match perdu par forfait, avec 0 point, à YVETOT AC 3 sur le score de 0 but à 3 pour en faire bénéficier AS SAINT PIERRE DE VARENGEVILLE sur le score de 3 buts à 0. ?
- Inflige une amende de 168 € à YVETOT AC ?
- dit que les frais de déplacement de l'arbitre officiel sont à la charge de YVETOT AC.

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS APRES-MIDI DEPARTEMENTAL 2 POULE D

Match n° 20762838 F DE BOUCLE DE SEINE (1) / AS MADRILLET CHATEAU BLANC (3)

En raison d'un arrêté municipal sur le terrain de F BOUCLE DE SEINE, la rencontre est reportée le 21 avril 2019.

Match n° 20762840 ECOLE DE FOOT ELBEUF (1) / CO CLEON (2)

Réserves d'avant match du CO CLEON (2) confirmées.

Le dossier, transmis à la C.D. des Règlements et Contentieux, est placé en instance d'homologation.

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain

SENIORS APRES-MIDI DEPARTEMENTAL 2 POULE E

Match n° 20762308 ROUEN SAPINS FC GRAND MARE (2) / FUSC BOIS GUILLAUME (3)

Une amende de 5€ est infligée au ROUEN SAPINS FC GRAND MARE, pour une licence manquante (joueur ou dirigeant).

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

Match n° 20762310 GCO BIHOREL (2) /US SAINT JEAN FRESQUIENNES (1)

Réserves d'avant match de l'US SAINT JEAN FRESQUIENNES, non confirmées, non recevables en la forme.

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS APRES-MIDI DEPARTEMENTAL 2 POULE F

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS APRES-MIDI DEPARTEMENTAL 2 POULE G

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS APRES-MIDI DEPARTEMENTAL 3 POULE A

Match n° 20721577 GS FOUCARMONT REALCAMP / US NORMANDE 76 (2)

Réserves d'avant match déposées par GS FOUCARMONT REALCAMP, confirmées.

Le dossier, transmis à la C.D. des Règlements et Contentieux, est placé en instance d'homologation.

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS APRES-MIDI DEPARTEMENTAL 3 POULE B

Match n° 20721710 JS SAINT NICOLAS 3 / EU FC 2

Forfait déclaré de EU FC 2.

La Commission, jugeant en 1^{ère} instance,

- donne match perdu par forfait, avec 0 point, à EU FC 2 sur le score de 0 but à 3 pour en faire bénéficier JS SAINT NICOLAS 3 sur le score de 3 buts à 0,
- inflige une amende de 112 € à EU FC.

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS APRES- MIDI DEPARTEMENTAL 3 POULE C

Match n° 20721838 FC LIMESY / ES JANVAL 2

Réserves d'avant du FC LIMESY, non confirmées, non recevables en la forme.

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS APRES-MIDI DEPARTEMENTAL 3 POULE D

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS APRES-MIDI DEPARTEMENTAL 3 POULE E

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS APRES-MIDI DEPARTEMENTAL 3 POULE F

Match n° 20762676 MAISON DE GRIEU VALLON (1) / FC PETIT QUEVILLY SAINT JULIEN (2)

Feuille de match insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain.

Une amende de 15€ est infligée à MAISON DE QUARTIER GRIEU VALLON.

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS APRES-MIDI DEPARTEMENTAL 3 POULE G

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS APRES-MIDI DEPARTEMENTAL 3 POULE H

Match n° 20761987 : GRUCHET FC 2 / SAINT JEAN AS 1

Le dossier est placé en instance d'homologation.

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS APRES-MIDI DEPARTEMENTAL 3 POULE I

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 1 POULE A

Match n° 20735941 FC LE TRAIT DUCLAIR 3 / AS VALLEE DU DUN 2

Forfait sur le terrain de l'AS VALLEE DU DUN 2.

La Commission, jugeant en 1^{ère} instance,

- donne match perdu par forfait, avec 0 point, à AS VALLEE DU DUN 2 sur le score de 0 but à 3 pour en faire bénéficier le FC LE TRAIT DUCLAIR 3 sur le score de 3 buts à 0,
- inflige une amende de 168 € à AS VALLEE DU DUN.

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 1 POULE B

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 1 POULE C

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 2 POULE A

Match n° 20736071 FC TOTES 3 / AS DAVIGEL DIEPPE

Feuille de match FMI, insuffisamment rédigée : absence de délégué à la police du terrain.

Une amende de 15€ est infligée à FC TOTES.

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

Match n° 20736073 US ENVERMEU 3 / ENTENTE VIENNE ET SAANE 4

Feuille de match FMI, insuffisamment rédigée : absence de délégué à la police du terrain.

Une amende de 15€ est infligée à US ENVERMEU.

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 2 POULE B

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 2 POULE C

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 2 POULE D

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 2 POULE E

Match n° 20769331 ES SAINT AUBIN CELLOVILLE (2) / FC SOMMERY (1)

Absence sur le terrain du FC SOMMERY 1.

La Commission, jugeant en 1^{ère} instance :

- donne match perdu par forfait au FC SOMMERY 1 avec 0 point sur le score de 0 but à 3 pour en faire bénéficier l'ES SAINT AUBIN CELLOVILLE 2 sur le score de 3 buts à 0,
- inflige une amende de 168€ au FC SOMMERY,
- dit que les frais d'arbitrage sont à créditer du compte de l'ES SAINT AUBIN CELLOVILLE et à débiter de celui du FC SOMMERY.

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 2 POULE F

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 2 POULE G

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 3 POULE A

Match n° 20736336 SAINT AUBIN UNITED FC 3 / US AUFFAY 3

Feuille de match FMI, insuffisamment rédigée : absence de délégué à la police du terrain.

Une amende de 15€ est infligée à SAINT AUBIN UNITED FC.

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 3 POULE B

Match n° 20736470 US OUAINVILLE 3 / US PALUEL

Feuille de match FMI, insuffisamment rédigée : absence de délégué à la police du terrain.

Une amende de 15€ est infligée à US OUAINVILLE.

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 3 POULE C

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 3 POULE D

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 3 POULE E

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 3 POULE F

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 1 POULE A

Match n° 20736731 AS PLATEAU ASSOCIATION 11 / ES TOURVILLE SUR ARQUES 11

Feuille de match FMI, insuffisamment rédigée : absence de délégué à la police du terrain.

Une amende de 15€ est infligée à AS PLATEAU.

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 1 POULE B

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 1 POULE C

Match n° 20737009 ENTENTE COLLEVILLE ANGERVILLE SENNEVILLE 12 / US PRESQU'ÎLE 11

Feuille de match FMI, insuffisamment rédigée : absence de délégué à la police du terrain.

Une amende de 15€ est infligée à ENTENTE COLLEVILLE ANGERVILLE SENNEVILLE.

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

Match n° 20737010 ENTENTE SAINTE AUSTREBERTHE SAINT MARGUERITE 11 / YVETOT AC 11

Feuille de match FMI, insuffisamment rédigée : absence de délégué à la police du terrain.

Une amende de 15€ est infligée à ENTENTE SAINTE AUSTREBERTHE SAINTE MARGUERITE.

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 1 POULE D

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 2 POULE A

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 2 POULE B

Match n° 20792484 US SAINT JACQUES S/DARNETAL (11) / FC DES VILLAGES (11)

Feuille de match FMI, insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain. Une amende de 15€ est infligée à l'US SAINT JACQUES S/DARNETAL.

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

Match n° 20792492 AC BRAY EST FORGES (11) / ES SAINT AUBIN CELLOVILLE (11)

La rencontre est remise le 21 avril 2019.

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 3 POULE A

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 3 POULE B

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 3 POULE C

Match n° 20792927 ASL FERRIEROISE (11) / US CAILLY (11)

Feuille de match FMI, insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain. Une amende de 15€ est infligée à l'ASL FERRIEROISE.

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

CRITERIUM SENIORS VETERANS POULE A

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

CRITERIUM SENIORS VETERANS POULE B

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

RENCONTRE DU 30 MARS 2019

SENIORS FOOTBALL ENTREPRISE - 1ère Série - GROUPE 0

Match n° 20779920 : SAFRAN NACELLES 1 / FC BISTROT 1

La rencontre est reportée au 6 avril 2019.

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain

§§§§

RENCONTRES DU 31 MARS 2019

SENIORS APRES-MIDI DEPARTEMENTAL 1 POULE A

Match n° 20720919 ES TOURVILLE SUR ARQUES 2 / EU FC

Réserves d'avant de ES TOURVILLE SUR ARQUES 2, non confirmées.

Réclamation d'après match du EU FC.

Le dossier, transmis à la Commission Départementale des Règlements et Contentieux, est placé en instance d'homologation.

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS APRES-MIDI DEPARTEMENTAL 1 POULE B

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS APRES-MIDI DEPARTEMENTAL 1 POULE C

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS APRES-MIDI DEPARTEMENTAL 1 POULE D

Match n° 20761593 : SAINT ROMAIN AC 2 / LILLEBONNE US 2

La feuille de match FMI a été transmise hors délai ; une amende de 20€ est infligée à SAINT ROMAIN AC.

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain

SENIORS APRES-MIDI DEPARTEMENTAL 2 POULE A

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS APRES-MIDI DEPARTEMENTAL 2 POULE B

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS APRES-MIDI DEPARTEMENTAL 2 POULE C

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS APRES-MIDI DEPARTEMENTAL 2 POULE D

Match n° 20762845 AS MADRILLET CHATEAU BLANC (3) / ECOLE DE FOOT ELBEUF (1)

Feuille de match FMI transmise hors délais ; une amende de 20€ est infligée à l'AS MADRILLET CHATEAU BLANC.

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS APRES-MIDI DEPARTEMENTAL 2 POULE E

Match n° 20762314 US SAINT JACQUES/DARNETAL (1) / ROUEN SAPINS FC GRAND MARE (2)

Réserves d'avant match de l'US SAINT JACQUES/DARNETAL, non confirmées, non recevables en la forme.

Une amende de 5€ est infligée à l'US SAINT JACQUES/DARNETAL pour une licence manquante (joueur ou dirigeant).

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

Match n° 20762315 FUSC BOIS GUILLAUME (3) / GCO BIHOREL (2)

Une amende de 5€ est infligée au FUSC BOIS GUILLAUME, pour une licence manquante (joueur ou dirigeant).

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

Match n° 20762317 US SAINT JEAN FRESQUIENNE (1) / AS GOURNAY (2)

Réserves d'avant match de l'US SAINT JEAN FRESQUIENNE, non confirmées, non recevables en la forme.
La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS APRES-MIDI DEPARTEMENTAL 2 POULE F

Match n° 20761729 : SAINT VIGOR YMONVILLE 1 / GRAVENCHON CS 2

Absence sur le terrain de l'équipe de GRAVENCHON CS 2

La Commission, jugeant en 1^{ère} instance,

- donne match perdu par forfait, avec 0 point, à GRAVENCHON CS 2 sur le score de 0 but à 3 pour en faire bénéficier SAINT VIGOR YMONVILLE 1 sur le score de 3 buts à 0,
- inflige une amende de 168 € au CS GRAVENCHON,
- dit que les frais de déplacement de l'arbitre officiel sont à la charge de GRAVENCHON CS.

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS APRES-MIDI DEPARTEMENTAL 2 POULE G

Match n° 20761859 : FECAMP USF 3/ BREAUTE.BRETTEVILLE 1

La feuille de match FMI a été transmise hors délai ; une amende de 20€ est infligée à FECAMP USF 3

Match n°20761860 : SAINT PIERRE EN PORT 1 / MANEGLISE FC 1

La feuille de match FMI a été transmise hors délai ; une amende de 20€ est infligée à SAINT PIERRE EN PORT

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain

SENIORS APRES-MIDI DEPARTEMENTAL 3 POULE A

Match n° 20721581 FC BELLEVILLE / O MELLEVILLE

Absence sur le terrain de O MELLEVILLE.

La Commission, jugeant en 1^{ère} instance,

- donne match perdu par forfait, avec 0 point, à O MELLEVILLE sur le score de 0 but à 3 pour en faire bénéficier le FC BELLEVILLE sur le score de 3 buts à 0,
- inflige une amende de 168 € à O MELLEVILLE,
- dit que les frais de déplacement de l'arbitre officiel sont à la charge de O MELLEVILLE.

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS APRES-MIDI DEPARTEMENTAL 3 POULE B

Match n° 20721716 EU FC 2 / US ENVERMEU 2

Forfait déclaré de EU FC 2.

La Commission, jugeant en 1^{ère} instance,

- donne match perdu par forfait, avec 0 point, à EU FC 2 sur le score de 0 but à 3 pour en faire bénéficier US ENVERMEU sur le score de 3 buts à 0,
- inflige une amende de 112 € à EU FC.

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS APRES- MIDI DEPARTEMENTAL 3 POULE C

Match n° 20721845 O BELMESNIL / FC LIMESY

Réserves d'avant match déposées par FC LIMESY, confirmées.

Le dossier, transmis à la Commission Départementale des Règlements et Contentieux, est placé en instance d'homologation.

Match n° 20721846 US AUFFAY 2 / FC LES GRANDES VENTES

La feuille de match manquante, la composition des équipes et le score sont à faire parvenir au D.F.S.M. avant le 30 avril sous peine de sanction.

Match n° 20721847 FC NORD OUEST 2 / ES ETOUTTEVILLE YVECRIQUE

Une amende de 5€ est infligée à FC NORD OUEST pour une licence manquante (joueur ou dirigeant).
La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS APRES-MIDI DEPARTEMENTAL 3 POULE D

Match n° 20721975 AS COLLEVILLE ANGERVILLE / US OUAINVILLE

Feuille de match FMI, insuffisamment rédigée : absence de délégué à la police du terrain.

Une amende de 15€ est infligée à AS COLLEVILLE ANGERVILLE.

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS APRES-MIDI DEPARTEMENTAL 3 POULE E

Match n° 20762450 US DE LA PRESQU'ÎLE (1) / ENTENTE MOTTEVILLE CROIX MARE (2)

Réserves d'avant match de l'ENTENTE MOTTEVILLE CROIX MARE non confirmées non recevables en la forme.

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS APRES-MIDI DEPARTEMENTAL 3 POULE F

Match n° 20762580 ECOLE DE FOOT ELBEUF (2) / FC SAINT ETIENNE DU ROUVRAY (3)

Absence sur le terrain du FC SAINT ETIENNE DU ROUVRAY (3).

La Commission, jugeant en 1^{ère} instance :

- donne match perdu par forfait au FC SAINT ETIENNE DU ROUVRAY (3) avec 0 point sur le score de 0 but à 3 pour en faire bénéficier l'ECOLE DE FOOT ELBEUF (2) sur le score de 3 buts à 0,
- inflige une amende de 168€ au FC SAINT ETIENNE DU ROUVRAY,
- dit que les frais d'arbitrage sont à créditer du compte de l'ECOLE DE FOOT ELBEUF et à débiter de celui du FC SAINT ETIENNE DU ROUVRAY.

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS APRES- MIDI DEPARTEMENTAL 3 POULE G

Match n° 20762710 FC NEUFCHATEL (3) AS RONCHEROLLES (1)

Feuille de match FMI, insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain. Une amende de 15€ est infligée au FC NEUFCHATEL.

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS APRES-MIDI DEPARTEMENTAL 3 POULE H

Match n° 20761988 : HARFLEUR BEAULIEU CA 2 / US YEBLERON 2

Absence sur le terrain de l'équipe de YEBLERON 2.

La Commission, jugeant en 1^{ère} instance,

- donne match perdu par forfait, avec 0 point, à US YEBLERON 2 sur le score de 0 but à 3 pour en faire bénéficier HARFLEUR BEAULIEU CA sur le score de 3 buts à 0,
- inflige une amende de 168 € à US YEBLERON,
- dit que les frais de déplacement de l'arbitre officiel sont à la charge de l'US YEBLERON.

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS APRES-MIDI DEPARTEMENTAL 3 POULE I

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 1 POULE A

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 1 POULE B

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 1 POULE C

Match n° 20765785 : HAVRE AC 5 / RC HAVRAIS 3

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain.

Une amende de 15€ est infligée au HAVRE AC.

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain

SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 2 POULE A

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 2 POULE B

Match n° 20736213 FC SAINT CLAIR SUR LES MONTS / US VALLEES CAUDEBEC 3

Feuille de match FMI, insuffisamment rédigée : absence de délégué à la police du terrain.

Une amende de 15€ est infligée à FC SAINT CLAIR SUR LES MONTS.

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 2 POULE C

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 2 POULE D

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 2 POULE E

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 2 POULE F

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 2 POULE G

Match n° 20763731 : SAINT MACLOU LA BRIERE 1 / CSS MUNICIPAUX 3

Voir « Décisions ».

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 3 POULE A

Match n° 20736343 US AUFFAY 3 / NEUVILLE AC 3

Feuille de match FMI, insuffisamment rédigée : absence de délégué à la police du terrain.

Une amende de 15€ est infligée à US AUFFAY.

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

Match n° 20736344 FC OFFRANVILLE 4 / FC ANNEVILLE SUR SCIE 2

Soupçonnant la participation de 2 joueurs en état de suspension, la commission fait usage de son droit d'évocation.

Le dossier est placé en instance d'homologation.

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 3 POULE B

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 3 POULE C

Match n° 20736606 FC FREVILLE BOUVILLE 3 / TOUFFREVILLE LA CORBELINE

Absence sur le terrain de FC FREVILLE BOUVILLE 3.

La Commission, jugeant en 1^{ère} instance,

- donne match perdu par forfait, avec 0 point, au FC FREVILLE BOUVILLE 3 sur le score de 0 but à 3 pour en faire bénéficier le TOUFFREVILLE LA CORBELINE sur le score de 3 buts à 0,
- inflige une amende de 168 € au FC FREVILLE BOUVILLE.

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 3 POULE D

Match n° 20765915 : ES MONT GAILLARD 4 / LITTORAL FC 1

La feuille de match FMI a été transmise hors délai ; une amende de 20€ est infligée à ES MONT GAILLARD.

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain

SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 3 POULE E

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 3 POULE F

Match n° 20766180 : SENNEVILLE US 1 / NOINTOT JS 1

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain.

Une amende de 15€ est infligée à SENNEVILLE US.

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 1 POULE A

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 1 POULE B

Match n° 20736887 AS FAUVILLE EN CAUX 11 / TOUSSAINT 11

Feuille de match FMI, insuffisamment rédigée : absence de délégué à la police du terrain.

Une amende de 15€ est infligée à l'AS FAUVILLE EN CAUX.

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 1 POULE C

Match n° 20737015 US VATTEVILLE BROTONNE 11 / ENTENTE STE AUSTREBERTHE STE MARGUERITE 11
Feuille de match FMI, insuffisamment rédigée : absence de délégué à la police du terrain.
Une amende de 15€ est infligée à l'US VATTEVILLE BROTONNE.
La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 1 POULE D

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 2 POULE A

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 2 POULE B

Match n° 20792494 FUSC BOIS GUILLAUME (12) / US SAINT JACQUES SUR DARNETAL (11)
Pour non utilisation de la FMI du fait de l'US SAINT JACQUES SUR DARNETAL, une amende de 30€ est infligée à l'US SAINT JACQUES SUR DARNETAL (annexe financière du DFSM).
La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 3 POULE A

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 3 POULE B

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 3 POULE C

Match n° 20792932 US ST MARTIN OSMONVILLE (11) / FC DU NORD OUEST (11)
Soupçonnant la participation d'un joueur suspendu, la commission fait usage de son droit d'évocation.
La décision fait l'objet de l'annexe au présent procès-verbal, publiée sous Foot clubs.

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

CRITERIUM SENIORS VETERANS POULE A

Match n° 20775769 : FECAMP USF 11 / ENTENTE SAINT VIGOR YMONVILLE.SAINT AUBIN ROUTOT 11

Forfait déclaré de l'équipe de l'ENTENTE SAINT VIGOR YMONVILLE.SAINT AUBIN ROUTOT 11

La Commission, jugeant en 1ère instance,

- donne match perdu par forfait, avec 0 point, à l'ENTENTE SAINT VIGOR YMONVILLE SAINT AUBIN ROUTOT sur le score de 0 but à 3 pour en faire bénéficier FECAMP USF 11 sur le score de 3 buts à 0,
- inflige une amende de 112 € à l'ENTENTE SAINT VIGOR YMONVILLE SAINT AUBIN ROUTOT.

Match n° 20775772 : SAFRAN NORMANDIE SPORT 11 / US SAINT THOMAS 11

La rencontre est reportée au 5 mai 2019.

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

CRITERIUM SENIORS VETERANS POULE B

Match n° 20775956 : ANGERVILLE ORCHER AS 11 / LE HAVRE FC 2012. 11

Pour non utilisation de FMI du fait de ANGERVILLE ORCHER AS 11, une amende de 30€ est infligée à ANGERVILLE ORCHER AS (annexe financière du DFSM).

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

Match n° 20775962 : CS TRANSAT 11 / HAVRE AC 11

Pour non utilisation de FMI du fait de HAVRE AC 11, une amende de 30€ est infligée à HAVRE AC (annexe financière du DFSM).

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

Match n° 20775957 : OH TREFIL.NEIGES 11 / BOLBEC US 11

Absence sur le terrain de l'équipe de BOLBEC US 11

La Commission, jugeant en 1ère instance,

- donne match perdu par forfait, avec 0 point, à l'US BOLBEC 11 sur le score de 0 but à 3 pour en faire bénéficier OH TRIFILIERIES NEIGES 11 sur le score de 3 buts à 0,
- Inflige une amende de 168 € à BOLBEC US.

Match n°20775958 : ESM GONFREVILLE ORCHER 11 / FONTAINE U 11 joué le 27 mars 2019

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

§§§§

MATCH DE RATRAPPAGE :

SENIORS VETERANS : DEPARTEMENTAL 3 POULE A

Match ELBEUF EFMR 276 (1) / CO CLEON (11) du 17 mars 2019, joué le 31 mars 2019.

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

§§§§

FORFAITS GENERAUX

SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 2 POULE G

La Commission Départementale des Compétitions Masculines Seniors prend connaissance du courrier du secrétaire de CSS MUNICIPALUX LE HAVRE déclarant le forfait général de son équipe disputant le championnat SENIOR MATIN DEPARTEMENTAL 2 POULE G.

La commission

- place CSS MUNICIPALUX 3 à la dernière place de son championnat avec 0 point et annule tous les points acquis et les buts pour et contre, par toutes les équipes lors des rencontres jouées contre cette équipe.
- Inflige une amende de 560 € au CSS MUNICIPALUX LE HAVRE

SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 3 POULE F.

La Commission Départementale des Compétitions Masculines Seniors prend connaissance du courrier du secrétaire de FC GRUCHET déclarant le forfait général de son équipe disputant le championnat SENIOR MATIN DEPARTEMENTAL 3 POULE F.

La commission

- place FC GRUCHET 4 à la dernière place de son championnat avec 0 point et soustrait tous les points acquis et les buts pour et contre, par toutes les équipes lors des rencontres jouées contre cette équipe.
- Inflige une amende de 448 € au FC GRUCHET compte tenu des sommes déjà versées (112€)

§§§§

**Le Président de la Commission,
Laurent LEFEBVRE**



**Le Secrétaire de la Commission,
Jean Luc TIRET**

